

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 6 avril 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Marie-Ève Larouche, Mélissa Gosselin-Dubé, Noëlla Dubé et monsieur Bruno Dubé.

Sont absents, les conseillers Jean-François Gagnon et Gilles Dubé.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée, et Carolle Bédard, secrétaire adjointe et inspectrice municipale.

Public : Mesdames Diane Daigle et Diane Rufiange.

1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

2022-04-01

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu que l'ordre du jour tel que lu par le maire, soit adopté et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022.

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 9 mars 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus;

2022-04-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

3-Présentation des états financiers de la municipalité d'Authier-Nord pour l'année 2021 par Aline Guénette de la firme Daniel Tétreault d'Amos.

Il est convenu d'accepter le rapport financier pour l'année 2021 tel que préparé et déposé par madame Aline Guénette, de la firme comptable « Daniel Tétreault, CPA d'Amos » et dont copie est remise aux membres du conseil.

2022-04-03

En conséquence, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états financiers 2021 de la municipalité d'Authier-Nord vérifiées par la firme « Daniel Tétreault d'Amos ».

4-Séance à la MRC/Compte-rendu du maire.

Le maire fait un compte-rendu des points discutés lors de la rencontre des maires le 16 mars dernier:

- Circuit historique et numérique: Grandes lignes d'un produit d'appel touristique mettant en valeur différents attraits patrimoniaux et lieux historiques;
- Engagement annuel de la réussite éducative 2022-2024: La MRC d'Abitibi-Ouest remettra le prix « Employeur Étoile » lors du Gala Excell'Or de la CCAO;
- Espace d'accélération et de croissance de l'A.T. (EACAT): 2 dépôts de projet - "Création de sites web transactionnels pour le PME d'A.O. - Phase 3", et "Analyse de la rentabilité de la substitution de combustible fossile par la biomasse forestière de proximité";
- Entente de développement culturel: Signature de l'entente "Programme Aide aux initiatives de partenariat" du ministre de la culture et des communications et la MRCAO. Objet de la convention: octroi d'une aide financière maximale de 128,000\$ pour divers projets réalisés ;
- Rencontre virtuelle avec madame Caroline Roy, directrice du CISSAT, Normand Lagrange, directeur général de la MRCAO. Points discutés: Situation sur la Covid, pénurie d'infirmières, la grande Séduction, la maison des Aînés à Palmarolle, le centre de longue durée de Macamic, les causes du retard pour l'ouverture du centre de cancérologie à Rouyn-Noranda, l'arrivée des Ukrainiens en région et les complexités qui s'y rattachent.

5- Approbation des déboursés.

ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de mars 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 6 avril 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 48,932.32\$.

2022-04-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

6- Adoption de la correspondance.

MRCAO: Normand Lagrange - Reprise des prélèvements au CLSC de Macamic;

MRCAO: Denis Beauregard - Fibre optique;

Contrôle Idea: Des représentants seront à Rouyn-Noranda, jeudi le 7 avril, dans le cadre de l'exposition "CONTECH BÂTIMENT". Différentes possibilités de réduire l'empreinte "carbone" / réduction coût d'énergie de tout type en plus de permettre une transition énergétique intelligente vers l'électricité.

Dépôts reçus en mars 2022:

MRC:

Projet CR-146 - Les mains dans la terre, les pieds dans les airs, 2e vers. : 8 000\$

Projet CR-167 - Et si on habillait nos atouts, 2e vers. : 8 000\$

2022-04-05

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

7- Période de questions des citoyens.

Madame Diane Daigle demande des informations se rapportant à la location des équipements de voirie de la municipalité.

8- Administration générale.

8.1 Adoption de règlement.

8.1.1 Adoption du règlement 2022-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Règlement 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 12 janvier 2022 par le conseiller Gilles Dubé;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 9 février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 24 février 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 10 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

2022-04-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté.

Règlement 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés
de la Municipalité d'Authier-Nord

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2019-01 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 5 février 2019.

Toute mention ou référence à un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8.2 Formation pour la directrice générale greffière trésorière.

La directrice s'est inscrite à une formation intitulée "ABC/DG intermédiaire qui est présentée les 5, 12 et 26 avril 2022 de 8h00 à 12h00. Les dossiers discutés dans cette formation sont les suivants:

1. Les appels d'offres et les contrats municipaux: les bonnes pratiques;
2. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*: connaître les différents outils et comprendre la procédure de modification réglementaire;
3. La rédaction: quelques enjeux.

2022-04-07

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale puisse assister à la formation "ABC/DG intermédiaire offerte par l'ADMQ et donnée par l'avocate Me Caroline Pelchat. Le montant de la formation est de 431.16\$ (taxes comprises).

9- Sécurité publique.

Aucun point à discuter.

10- Transport routier.

10.1 Abat-poussière.

Comme discuté à la séance de mars dernier, il est convenu que pour l'été 2022, la municipalité procède à l'achat d'abat-poussière liquide. Ce que l'on nous propose est 1750L par Km, ce qui comprend l'épandage. En fonction du nombre de tonnes de l'année dernière, 5 tonnes ont été nécessaires. Par contre, comme il est difficile d'évaluer la quantité exacte, il serait convenable de prévoir 9000L dans notre demande de soumission.

Estimation du prix comprenant l'épandage de l'abat-poussière:

5 km X 1750L = 8750L à 0.34\$/L = 2975\$

9000L X 0.34\$/L = 3060\$

2022-04-08

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de procéder à une demande de soumission concernant de l'abat-poussière liquide ainsi que son épandage à la compagnie Proulx et Genesse Inc. et ce, pour l'été 2022.

10.2 Entretien de la traverse Chazel-Authier-Nord pour l'été 2022.

La municipalité de Chazel a fait parvenir à la municipalité d'Authier-Nord, une demande relative à l'entretien de tous leurs chemins d'été, ce qui totalise entre 22 et 25 kilomètres incluant la traverse « Chazel-Authier-Nord ». Certains chemins doivent être entretenus une fois par mois et d'autres aux deux semaines. L'année dernière, la municipalité d'Authier-Nord a procédé à l'entretien de la traverse « Chazel-Authier-Nord » seulement (2km).

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a fait parvenir une demande de soumission concernant l'entretien des chemins d'été sur leur territoire;

ATTENDU la hausse de prix du carburant;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord offre l'entretien de la traverse Chazel-Authier-Nord seulement;

ATTENDU QUE le taux horaire demandé est de 145\$

2022-04-09

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Goselin-Dubé et unanimement d'offrir à la municipalité de Chazel, pour l'été 2022, le service d'entretien du chemin d'été pour la traverse « Chazel-Authier-Nord », au taux de 145\$/heure.

10.3 Présentation d'une demande au MTQ pour analyse relative à l'installation des radars de vitesse aux entrées du village.

La directrice fait part aux membres du conseil qu'une lettre incluant une demande pour permettre l'installation des radars de vitesse aux deux entrées du village, a été envoyée à monsieur Alex Lachaine du Ministère des Transport. Une rencontre avec un intervenant du ministère des transports fait également partie de cette demande.

2022-04-10

10.4 Radiocommunication. Renouvellement annuel.

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'accepter l'acquiescement de la facture reliée au renouvellement annuel concernant la licence de radiocommunication pour les équipements de voirie ainsi que la base que l'on retrouve au bureau municipal.

11- Hygiène du milieu.

11.1 Adoption des états financiers 2021 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

Madame Noëlla Dubé, déléguée à la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, fait un compte-rendu de la séance du 23 mars 2022 dans laquelle entre autres, les états financiers 2021 de cette Régie ont été présentés.

Il est convenu d'accepter le rapport financier pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, tel que préparé par la firme comptable « Daniel Tétreault, CPA d'Amos » et dont copie a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus.

2022-04-11

En conséquence, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'accepter les états financiers 2021 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, tels que préparés par la firme comptable "Daniel Tétreault, CPA d'Amos" et présentés par madame Noëlla Dubé, déléguée pour cette Régie.

12- Aménagement, Urbanisme et Développement.

12.1 Dépôt du projet "L'Héritage communautaire" à la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre de la Politique aux soutiens structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS).

Les membres ont tous reçus copie dudit projet.

CONSIDÉRANT les normes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité d'Authier-Nord de déposer, un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre l'emphase dans des actions encourageant l'implication de ses citoyens de tous les âges, et ce, dans des développements ou des activités favorisant un rapprochement entre citoyens, l'adoption de bonnes habitudes de vie, l'entraide, la solidarité, le partage, la contribution à revitaliser son milieu urbain, le sentiment d'appartenance à sa

municipalité, à la protection et à la sensibilisation de l'environnement, et au sentiment de bien-être du devoir accompli;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité célèbre en 2022, son centième anniversaire de fondation et veut retrouver et se remémorer par ce projet, des souvenirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé le 25 mars 2022, date limite de dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de transmettre la résolution attribué à ce projet plus tard que la journée du dépôt du projet compte tenu que la séance du conseil était après la date de dépôt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle fait de ce projet, sa priorité numéro #1.

2022-04-12

POUR CES MOIFS, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu que la municipalité accepte le projet "L'Héritage communautaire" préparé par Mesdames Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière et, Carolle Bédard, chargée de projet. Ce projet a été déposé dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

12.2 Nouveau projet de plan cadastral concernant le terrain vendu par la municipalité à madame Suzanne Samson.

ATTENDU QU' un premier plan cadastral se rapportant à la vente d'une petite partie de terrain de la municipalité (lot 4 465 999) à madame Suzanne Samson (lot 4 465 998), a été envoyé à la municipalité en février dernier par Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre. Ce plan a été adopté à la séance de février (Résolution 2022-02-16) ;

ATTENDU QU' une petite partie arrière du garage côté Nord, avec un abri adjacent à ce garage côté Est, ainsi qu'une cabane pour enfant se retrouvent sur le terrain de la municipalité. Il a donc été convenu entre les parties que la municipalité d'Authier-Nord cède une petite parcelle de terrain nécessaire à ce que les bâtiments de madame Samson se retrouvent complètement sur son terrain ;

ATTENDU QUE quelques précisions ont été demandées à monsieur Descarreaux afin de bien confirmer les grandeurs ;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Descarreaux a fait parvenir un nouveau plan cadastral avec les grandeurs en évidence.

2022-04-13

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'adopter le nouveau plan cadastral reçu en date du 31 mars 2022 (# dossier 1360374) et qui concerne la vente d'une petite parcelle de terrain de la municipalité à madame Suzanne Samson.

12.3 Candidatures pour les postes à l'entretien des fleurs ainsi que l'entretien des pelouses pour l'été 2022.

Deux candidatures ont été reçues pour les postes à l'entretien des fleurs ainsi que l'entretien des pelouses pour l'été 2022.

2022-04-14

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'engager madame Diane Daigle au taux de 18\$/heure pour l'entretien des fleurs pour l'été 2022. Lui faire part du montant budgété pour ce dossier.

2022-04-15

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'engager monsieur Réal Auger au taux de 19\$/heure pour l'entretien des pelouses pour l'été 2022.

13- Loisirs et Culture.

13.1 Dossier École Pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord.

Des rencontres ont eu lieu entre les membres du Centre de service scolaire du Lac Abitibi le maire et la directrice générale. Il a été adopté par le C.A. le 22 mars dernier, l'intention de fermeture en 2023 de l'école du Pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord pour 2022-2023. D'ici juin 2023, c'est à la municipalité de trouver des solutions pour assurer une continuité des services dans cette école. Des idées ont été soumises à ces rencontres. Une nouvelle rencontre est prévue le 21 avril prochain à ce sujet entre ces

mêmes personnes. Le maire a également rencontré madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest à ce sujet.

Suite à la rencontre du 21 avril prochain, une invitation sera envoyée à toutes les résidences de notre municipalité ainsi que celles des municipalités d'Authier et de Chazel afin de connaître leurs besoins et leurs intérêts vis-à-vis notre école et ainsi se prononcer sur ce dossier.

La directrice fait part aux membres du conseil d'une possibilité d'offrir un dîner pour la fin des classes aux élèves de l'école ainsi qu'aux professeurs. Les dames du groupe "Nouveau Départ" pourrait être sollicitées afin de vérifier leur intérêt à s'occuper de la préparation de ce repas. Un montant est disponible pour l'école dans le budget municipal.

13.2 Nouveaux équipements demandés pour le centre de conditionnement.

Une demande a été faite quant à de nouveaux poids-altères pour le centre de conditionnement.

2022-04-16

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu de procéder à l'achat de poids-altères pour le centre de conditionnement. Coût total de l'achat : 833.47\$. Un montant est disponible au budget à cet effet.

14- Divers.

14.1 Politique familiale municipale (PFM) et la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Les conseillers ont pris connaissance de la correspondance envoyée au maire concernant la politique familiale municipale (PFM) et la démarche MADA. La municipalité doit confirmer si elle désire continuer la démarche d'ici le 20 avril 2022.

Politique Familiale municipale (PFM) et démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à la mise à jour de la politique familiale ainsi que de la démarche MADA de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit recruter des bénévoles qui sont prêts à s'investir en faisant partie de ces comités ;

ATTENDU QU' un échéancier est établi dans lequel on retrouve plusieurs rencontres regroupant des membres du conseil municipal, du personnel de la MRCAO ainsi que d'un accompagnateur d'Espace MUNI;

ATTENDU QUE le recrutement des bénévoles a déjà été initié par la directrice générale à quelques reprises sans avoir eu de volontaires ;

ATTENDU QUE l'échéancier se terminait au départ en septembre 2022 et qu'une rencontre mensuelle était impliquée ;

ATTENDU QUE selon le calendrier de l'échéancier, les démarches se termineront en février-mars 2023;

ATTENDU QUE les conseillers considèrent qu'il y a nombreuses de rencontres au calendrier, ce qui peut ralentir le recrutement des bénévoles ;

ATTENDU QUE des rencontres pour le 100^e anniversaire seront bientôt lancées recrutant encore aussi des bénévoles ;

ATTENDU QUE la directrice générale et la préposé aux projets désirent continuer la démarche en espérant pouvoir recruter des bénévoles afin de répondre aux besoins des familles et des aînés.

2022-04-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu que la municipalité poursuive la démarche de la PFM et MADA et tenteront l'impossible afin de recruter les bénévoles désirant s'impliquer auprès de la municipalité.

14.2 Semaine de la santé mentale. Résolution.

Proclamation municipale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

2022-04-18

En conséquence, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Noëlla Dubé et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022, « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à **#Parlerpourvrai** et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

14.3 Nouveaux Horizons.

Le projet « L'implication au cœur de nos préoccupations » (#17437575) qui a été déposé en octobre 2020 à Développement social Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est maintenant terminé (Groupe Nouveau Départ). Le rapport final demandé a été complété et transmis à Service Canada.

Une subvention au montant de 16,563\$ a été accordée pour ce projet. Les achats totalisent une dépense de 16,561.03\$. Cette subvention a permis l'achat d'équipements variés pour le groupe « Nouveau Départ ». Bien que la pandémie ait perturbé le déroulement des activités au cours des années 2020 et 2021, celles-ci sont maintenant recommencées. Les membres du groupe « Nouveau Départ » ont entre autres réalisé une activité avec les élèves de l'école lors de la fête de Noël.

14.4 100^e anniversaire de la municipalité.

Les membres du conseil discutent d'une relance auprès de la population afin de vérifier une dernière fois les désirs et les intentions de celle-ci quant à des festivités entourant le centenaire de la municipalité qui se dérouleraient en 2023.

15- Période de questions.

Madame Diane Rufiange demande des informations suivantes :

- Le nombre d'inscriptions au centre de conditionnement : Une trentaine de personnes y ont accès. Notons ici qu'il y a des inscriptions familiales et individuelles (23 inscriptions au total pour le moment).
- Comités : Des mises à jour seront apportées concernant certaines personnes siégeant sur des comités antérieurs.
- États financiers : La comptable a inscrit par erreur l'appellation des « Fermières » pour signifier le groupe « Nouveau Départ » dans une icône que l'on retrouve dans la deuxième page du document relatif aux états financiers présenté au début de la séance.

16-Questions diverses.

Aucune autre question.

17-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Mélissa Gosselin-Dubé lève la séance. Il est 21h15.

